

République Française

Département
de Seine-et-Marne**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL de la Commune de REAU****Séance du 20 mars 2026**Date de la convocation
16/03/2026Date d'affichage
16/03/2026Nombre de membres : 19
Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 19
Qui ont pris part à la délibération : 18

L'an deux mil vingt-six et le vingt mars à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain AUZET, Maire de Réau.

Présents : (15) Mmes ARZUR Elodie, BONNOMET Muriel, DA SILVA Marta, KLECZINSKI Nathalie, LETACHE Angélique, PADUA Elisabeth, PADUA Virginie, PROFFIT Florence, VIMONT Isabelle, MM. AUZET Alain, CORMIER Stéphane, MARTIAL Laurent, MARTIAL Pierre-Louis, LEQUERTIER Sébastien, SIMONNET Pascal,

Absente excusée : (01) Mme REGANHA Maria

Absents : (00) -----

Représentés : (03) M. BA IDRIS par M. MARTIAL Laurent
M. SZYBIAK Jean-Paul par Mme ARZUR Elodie
M. VICTOR Jordan par M. AUZET Alain

M.MARTIAL Pierre-Louis a été élu secrétaire de séance

Objet :**DETERMINATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS AU
MAIRE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et l'article L 2122-1, Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

VU l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune de Réau un effectif maximum de cinq adjoints.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, par :

POUR **18 voix**
CONTRE **00 voix**
ABSTENTION **00 voix**

DECIDE de fixer à cinq le nombre de postes d'Adjoints au Maire.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,
En Mairie le 20 mars 2026

Le Maire
Alain AUZET



Envoyé en préfecture le 21/03/2026

Reçu en préfecture le 21/03/2026

Publié le

ID : 077-217703842-20260320-DEL_2026_006-DE

Acte rendu exécutoire après
Transmission en Préfecture de
Seine et Marne le 21/03/2026
Publication et notification du
21/03/2026